



PROJET PEDAGOGIQUE Séjour ARS-EN-RÉ 2025



La
Pointe de
GRIGNON
ESSI, camping municipal d'Ars-en-Ré
★★★





SOMMAIRE

1.	Présentation du centre social Intercommunal de la Vallée de l'Authre	p.3
2.	Description du séjour	p.5
3.	Objectifs pédagogiques	p.09
4.	Journée type & vie quotidienne	p.11
5.	Le comportement des jeunes	p.11
6.	L'accueil des enfants en situation de handicap	p.12
7.	La posture des animateurs	p.13
8.	Présentation de l'équipe	p.13
9.	Projet de la directrice + son rôle	p.14
10.	Evaluation	p.16



1. Présentation du centre social Intercommunal



Le centre social de la vallée de l'Authre intervient auprès des habitants des 7 communes du territoire à savoir Crandelles, Jussac, Laroquevieille, Marmanhac, Naucelles, Reilhac et Teissières de Cornet. Ses bureaux se trouvent à l'adresse suivante : 2 places de écoles 15250 Naucelles.

Des animations sont proposées en direction de différents publics : les enfants non scolarisés de moins de 3 ans (Relais Petite Enfance), les enfants de 6 à 12 ans (ACM), les adolescents (12 à 17 ans), les familles. Le centre social gère également les temps d'activités périscolaire sur le territoire.

Le CSIVA a un projet Social qui est établi pour la période 2024 à 2027. Ses idées et ses valeurs sont :

- Ecoute
- Tolérance
- Lutte contre les exclusions
- Solidarité
- Egalités culturelles et financière

Les objectifs du projet sont quant à elle :

AXE 1- Lutter contre les inégalités et l'exclusion sociale.

AXE 2-Mobiliser le lien social pour renforcer le pouvoir d'agir.

AXE 3-Mettre les habitants au cœur de l'action, tout en favorisant la cohésion Intercommunale.



Durant l'été le Centre Social propose différents séjours jeunes pour la totalité des tranches d'âge. Pour les 3-6 ans et 7-9 ans des séjours accessoires et deux séjours de vacances pour les 10-13 ans et 13-17 ans.

PROJET EDUCATIF 2022-2026

Le centre social de la vallée de l'Authre est une association de la loi 1901, créée en 2004. Il intervient sur 7 communes (Crandelles, Jussac, Laroquevieille, Marmanhac, Naucelles, Reilhac et Teissières de Cornet).

Nos intentions éducatives s'inscrivent dans des valeurs de citoyenneté, de respect, de neutralité /protection de l'environnement et d'accès aux loisirs et à la culture pour tous.

Les modalités de mise en œuvre des ACM pour les enfants de 3 à 17 ans porteront sur :

Les accueils extrascolaires pendant les vacances / Les Temps d'activités périscolaires / Les accueils périscolaires du mercredi / Les séjours courts / Les séjours de vacances

Le projet éducatif est axé sur l'action éducative, l'accueil des enfants en situation de handicap et en difficultés ou en fragilité sociale.

Nous porterons une attention particulière aux liens avec l'ensemble des partenaires sur notre territoire, les partenariats associatifs, culturels, les collectivités locales et les liens interprofessionnels.

Nous travaillerons plus particulièrement sur :

- le développement personnel des enfants : sur le bien vivre en collectivité selon les âges dans le respect des règles.
- la construction de projets de séjours dans l'objectif de découvrir de nouvelles cultures
- la sollicitation des familles afin de répondre à leurs attentes (garde, accès aux loisirs, aux sports à la culture pour tous)
- le maintien des liens entre les habitants avec une attention particulière sur le renforcement des liens intergénérationnels

Nous porterons une attention particulière à :

- Associer notre public au contexte social et territorial
- Assurer la sécurité physique, morale et affective de tous
- Accompagner les enfants selon les âges pour qu'ils développent le sens de l'autonomie, de l'investissement, du respect et de la responsabilisation
- Faciliter l'accueil pour répondre aux besoins des enfants en situation de handicap ou avec des troubles de la santé ainsi qu'à leurs familles



- Garantir un accompagnement pour lutter contre les addictions et les comportements dangereux
 - Mettre les moyens humains, matériels et financiers en adéquation avec nos orientations éducatives
 - Favoriser la continuité éducative mise en place avec le PEDT
 - Faire sortir l'ACM de ses « murs »
 - Coordonner des actions partenariales avec le tissu associatif
 - Veillez à l'obligation de neutralité de l'équipe d'animation (traiter de façon égale tous les usagers, indépendamment de leurs origines, leur sexe, leurs convictions politiques ou religieuses, et respecter leur liberté de conscience et leur dignité)
- Le bureau collégial – les salariés de la structure – la directrice du centre social

2. Description du séjour

Ars-en-Ré est une commune de l'Ouest de la France, située sur l'île de Ré, pôle d'équilibre du canton de l'Île de Ré, faisant partie de l'arrondissement de La Rochelle, dans le département de la Charente-Maritime, en région Nouvelle-Aquitaine. Il existe un comité de jumelage avec la commune de Naucelles qui fait partie des 7 communes de CSIVA.

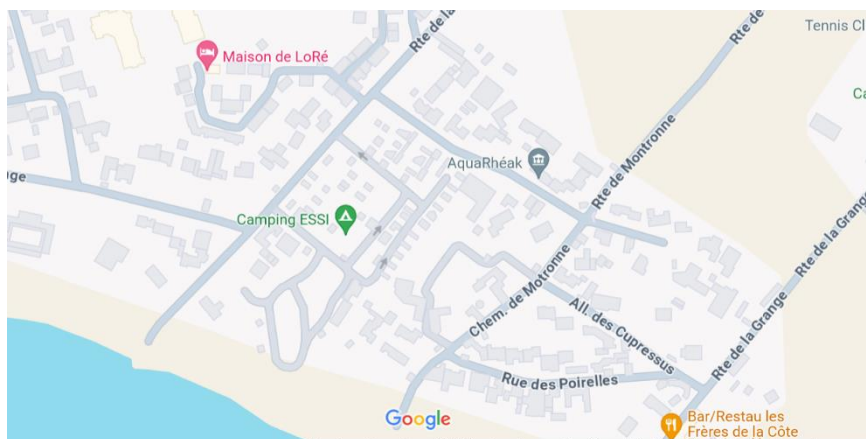


Le séjour à l'île de Ré est un séjour qui perdure depuis de nombreuses années maintenant au centre social de la vallée de l'Authre. Grâce aux comités de Jumelage de Ars-en-Ré et Naucelles, le déroulement du séjour se fait parfaitement grâce à une bonne communication.

Cette année le séjour se déroulera du 7 au 13 juillet, avec 20 enfants (8 filles et 12 garçons) et 4 animateurs.

a. Hébergement :

Le camping municipal de la Pointe de Grignon est situé à Ars en Ré sur l'île de Ré. Ce camping familial en bord de mer avec accès direct à l'océan, piscine et pataugeoire (de mai à septembre) et de grands emplacements délimités par des haies.



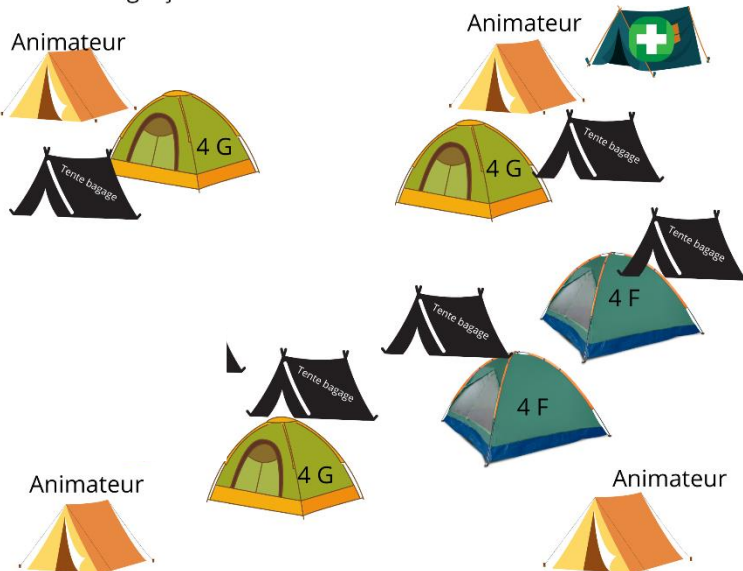
Voici les endroits auxquelles auront accès les jeunes pendant les moments dédiés.

L'hébergement se fait en tentes de 2 à 5 places fournies par le Centre social, le matelas, les duvets seront fournis par les enfants.



Emplacement réservé aux tentes x 4

8 filles et 12 garçons



Shéma de disposition des tentes



Proche de l'emplacement :

- Les sanitaires
- Point d'eau
- Emplacement réservé pour la vaisselle



Lieux pour les moments de
temps libre (aire de jeux, table
de ping-pong, terrain de
pétanque, piscine)



Un chapiteau sera monté par la commune d'Ars en Ré pour
les activités et les repas. Les chaises et les tables seront
fournis avec.

Deux autres barnums seront montés pour permettre
d'être protégés en cas de pluie.

b. Restauration :

L'objectif principal de ce séjour est de préparer les jeunes à une véritable autonomie, c'est donc pour cela que les enfants vont préparer le menu durant les réunions, ainsi que faire les courses quotidiennement avec un animateur.

Ils se répartiront les tâches pour les missions concernant la restauration (achats des courses, mettre la table, préparer le repas, débarrasser, faire la vaisselle, ranger...)

Les animateurs veilleront à ce que les repas soient équilibrés, quantités suffisantes et qu'il ne manque de rien (eau, glacières, etc.) .

Un frigo sera réservé pour stocker la nourriture fournie par le camping.



Un barnum sera prévu pour stocker l'épicerie à un endroit sous le chapiteau prévu à cet effet.

Voici le menu, ainsi que le tableau des tâches conçu avec les enfants et les parents le 16 mai.

Repas Ile de Ré 2025								
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	
MATIN		JUS D'ORANGE VIENNOISERIES CHOCOLAT CHAUD	JUS DE POMME CEREALE CHOCOLAT CHAUD	PAIN FRUIT CROISSANT	PAIN/CEREALE FRUIT CROISSANT	PAIN/CEREALE FRUIT CROISSANT	RESTE DU PETIT DEJ	à acheter sur place
MIDI	PIQUE-NIQUE	PIQUE NIQUE MELON SANDWICH (pain de mie, jambon, mayonnaise) CHIPS COMPOTE	MÂIS/BETTRAVES CORDON BLEU PETIT POIS CAROTTES FRAISE CHANTILLY	CAROTTE RAPPE STEACK HACHE PATTES FROMAGE	CELERI POISSON CAROTTES GLACE	ŒUFS COMCOMBRES RIZ à la tomate ORANGES FROMAGE	PIQUE-NIQUE SANDWICH AU POULET + TOMATES CERISES CHIPS BANANE	
GOUTER	CHOCO	GOUTER OFFERT PAR LE COMITE	QUATRE QUART	RAISINS	GAUFRE	BOISSONS + RESTE DE GOUTER	CHOCO	
SOIR	SPAGHETTI BOLOGNAISE FROMAGE FRUIT (pomme)	SALADE POISSON PANE HARICOTS VERT CREPE YAHOO	BARBECUE POMME DE TERRE YAOURT AUX FRUITS	SAUCISSONS POULET RATATOUILLE CREME DESSERT	SURIMI KNAKI PUREE YAOURT	SOIREE PIZZA GLACE		

Horaires des repas :

c. Préparation du séjour :

Les familles inscrivent les enfants aux séjours en amont, inscriptions à partir du 18 mars avec une priorité aux adhérents du territoire.

Par la suite, le directeur contacte par mail toutes les familles afin de proposer une réunion pour la préparation du séjour.

L'objectif de cette réunion est :

- De se présenter
- Que les enfants soient participatifs à leurs séjours, et donc pouvoir discuter des potentielles découvertes à faire sur l'île, (jeux, activités)
- D'informer et de rassurer les parents présents. De répondre aux questions et de présenter le séjour en intégralité avec les modalités de départ, d'arrivée et d'organisation sur place.



Un jeu de présentation sera proposé dans cette réunion afin d'entendre les demandes de chacun et l'équipe d'animation veillera à ce que chaque enfant soit écouté et entendu pour s'adapter au mieux sur le séjour.

Durant cette réunion, ils pourront déjà proposer un menu avec la notion d'équilibrage (sur la semaine) à respecté. (fiche à l'appui)

Une fois que cela sera fait, le rôle du directeur sera de mettre en place les idées et de finaliser l'organisation du séjour.

Voici le programme d'activité réalisé avec les jeunes et l'équipe d'animation.

Programme

1 journée avec le centre de loisirs d'ars-en-ré LE 08/07

Activité réservé (pas possibilité de changement)

LOCATION DE VELO 09/10/11

	07/07	08/07	09/07	10/07	11/07	12/07	13/07
MATIN							
	Départ buron à 08h00	Grand jeu dans Ars-en-Ré avec le centre de loisirs de Ars	Récupération des vélo à 9h00 + balade dans ARS	Pêche à pied ?	Marché d'ARS-EN-RE	PISCINE + JEUX	Départ à 9h00 Visite de l'aquarium à 10h00
MIDI	Pique-nique	Pique-nique	repas	repas	repas	repas	Pique-nique
	Arrivée vers 15h00 Installation, visite et jeux de présentation + achat des courses	Grand jeu dans Ars-en-Ré avec le centre de loisirs de Ars	Plage	Visite Phare des baleines + musée (départ à 13h30)	Activité nautique Cercle nautique/ Rendre les vélos	Activité manuelle	CAR
GOUTER							
DINER	repas	repas	repas	repas	repas	Restaurant/pizza ?	
SOIR		Time'sup		Visite marais salant + pot	Citron/fraise Jeu de ressenti	Dernière soirée au camping	Retour prévu pour 20h00

Proposition en réunion d'un outil pour les tâches quotidiennes, il a été proposé par un jeune de s'inscrire sur le tableau en fonction des tentes. Tout le monde était d'accord pour cette organisation.

Tableau des tâches

		07.07	08.07	09.07	10.07	11.07	12.07	13.07
MATIN								
Prépa petit déjeuner		ANIM	ANIM	ANIM	ANIM	ANIM	ANIM	ANIM
Préparer pique-nique (mardi matin et samedi soir)								Tout le monde
MIDI								
Préparer le repas	4							
Mettre la table et faire les courses	2							
Vaisselle	4							
SOIR								
Préparer le repas	4							
Mettre la table et faire les courses	2							
Vaisselle	4							

Ils s'ins



3. Objectifs pédagogiques

a. Permettre aux enfants de passer des vacances de qualités.

Moyens : Les enfants seront actifs de leurs séjours, une réunion de préparation avec l'équipe d'animation, les enfants et parents seront proposées pour mettre en place un programme et définir ensemble le projet commun.

Une condition sera non négociable : que les activités et le programme répondent aux objectifs pédagogiques du séjour.

b. Développer l'autonomie et concevoir la vie en collectivités.

Moyens : L'équipe d'animation va mettre en place un échelonnement pour les horaires du lever, du coucher, ainsi que pour la douche afin de laisser à l'enfant l'autonomie de pouvoir aller se lever et se coucher entre ses horaires là.

Pendant la réunion de préparation entre tous, nous allons déterminer les missions quotidiennes (courses, préparation du repas midi et soirs, petit déjeuner, ménage etc.) à faire pendant le séjour et déterminer ce qu'on met en place pour que cela soit équitable entre tous. Proposition de tableau, ou autres idées à confirmer en réunion avec les enfants. En milieu de semaine, nous évaluerons entre tous si ce qu'on a mis en place convient à tout le monde, si non nous réfléchirons autour d'une veillée à une réorganisation.

c. Découvrir et prendre conscience de ce qui nous entoure.

Moyens : Plusieurs activités vont être proposées aux enfants afin de pouvoir réaliser la richesse de l'île de Ré, en allant voir des producteurs, visiter des forêts, se rendre sur la plage, aider des commerçants, découvrir le métier d'ostréiculteur, visite des marais salants, faire une chasse aux trésors dans la ville, interroger les habitants.

Deux personnes du comité de jumelage viendront nous initier à la pêche à pied sur une plage à côté du camping.

Durant le séjour, nous allons principalement nous déplacer en vélo pendant 3 jours que nous aurons louer via une agence : **BALADE & VOUS**. Pour le reste du séjour, nous allons nous déplacer à pied.

Cela répond à une valeur d'écologie et l'objectif de prendre conscience de ce qui nous entoure en profitant des richesses de l'île.

4. Journée type et vie quotidienne

7h30 – 9h00 : réveil échelonné

9h00-9h30 : rangement et préparation journée



9h30 – 11h30 : temps d'activités

11h15-12h15 : temps libre ou préparation repas

12h15-13h30 : repas

13h30-14h30 : rangement et temps calme

14h30-16h30 : temps d'activités

16h30-17h00 : goûter

17h00 – 18h30 : temps libre + douche pour ceux qui préparent le repas

18h30 – 19h30 : temps libre + douche + préparation du repas

19h30 : repas

20h30-22h : veillée (jeux, débats, ressenti)

22h00 : coucher

En fonction de la journée des enfants, de leur rythme et besoins, les horaires seront bien entendu flexibles, et libre à eux de choisir certains moments.

L'horaire des activités est non négociable. Le reste pourra se négocier en fonction du rythme de l'enfant, de la journée passé et des temps des préparation des repas.

Le comportement des jeunes :

Les règles de vie de du séjour sont basées sur le Respect, l'Ecoute et le Partage. Ces règles constituent le cadre d'un bon fonctionnement et du bon déroulement du séjour. Ainsi, il convient de respecter les personnes, les locaux, le matériel et le planning.

En réunion, le 16 mai sera annoncé ce à quoi s'engagent les jeunes pour une prise de conscience.

Les jeunes s'engagent à :

- Respecter les règles générales fixées par l'équipe d'encadrement sur : les horaires du réveil et du coucher, les règles de vie au sein du groupe, l'hygiène, les règles de vie collectives.
- Assister à la réunion de préparation pour finaliser le séjour.
- Avoir des relations cordiales et convenables entre tous. Toute attitude violente, tout langage grossier ou injurieux sont exclus.
- Participer d'une manière active à la vie quotidienne et aux activités proposées par les animateurs ou les intervenants extérieurs.
- Respecter le matériel mis à leurs dispositions durant le séjour
- Laisser les locaux propres après leurs passages



Le séjour est mixte. L'ensemble des activités et de la vie quotidienne est mixte. Les garçons seront séparés des filles seulement au moment de la douche et pour la nuit.

Un maximum de 30 euros d'argent de poche par enfant sera autorisé pour le séjour. Étant donné que les repas sont tous fournis, il servira à des petits achats souvenirs dans le camping ou des extras. Cet argent sera remis à l'équipe d'animation le jour du départ dans une enveloppe nominative. Si cela n'est pas souhaité par les parents, seuls les jeunes auront la responsabilité de leurs argents. Il sera possible, pour chaque enfant, de s'en servir à des moments donnés par l'équipe d'animation.

Les jeunes ont interdiction d'amener leur téléphone portable. Pourquoi ?

- Pour respecter l'équité entre jeunes, pourquoi certains en aurait et pas d'autres.
- Pour répondre à l'objectif d'autonomie, le but n'étant pas de couper les liens avec ses parents et les autres personnes extérieur mais de profiter des moments entre eux sans écrans.

Des photos seront envoyées sur un groupe What's app tous les jours pour donner des nouvelles, ainsi si un jeune ressent le besoin de téléphoner à ses parents à un moment de la semaine, ce moment lui sera accordé.

Il sera bien rappelé en réunion et sur le groupe, que les photos ne doivent en aucun cas être partagé sur les réseaux sociaux ou ailleurs pour respecter le droit de l'image des enfants. Un document est mis à disposition au centre social sur la protection de l'enfance. Les parents en seront informés.

1. L'accueil des enfants en situation de handicap

L'inscription à ce séjour favorise l'inclusion des enfants en situation de handicap ou des enfants vivant des situations familiales difficiles, nous avons appelé les familles que nous connaissons pour proposer ce séjour en priorité. En priorisant aussi le PASS COLO à destination des familles avec un quotient familial inférieur à 1500, afin de permettre aux familles de bénéficier d'une aide renforcée de la CAF.

S'il y'avait eu un enfant porteur de handicap, nous aurions veillé à mettre tout en place pour faciliter son séjour et solliciter le DALHIR pour prévoir des réunions/formations pour l'accompagner au mieux.

Un enfant porteur d'un corset vient au séjour. Nous avons pris toutes les précautions nécessaires (mot par le médecin) pour que le séjour se passe en toute sécurité pour l'enfant et pour l'équipe pédagogique.

Nous accueillons aussi des enfants avec des situations familiales difficiles sur ce séjour. Nous apporterons une attention particulière à ces enfants pour que les objectifs de sociabilisation et d'intégration soient bien respectés.



La posture des animateurs

Si les jeunes sont en vacances, ce n'est pas le cas de l'équipe d'animation, qui devra veiller à l'intégrité et au bien-être des participants. Les animateurs veilleront à l'application des règles de vie mises en place par les jeunes.

Les animateurs devront s'investir sur le projet pédagogique et la réalisation du programme d'activité ainsi que sa mise en place.

Des temps de pause et 1 jour de repos = 16h consécutives seront attribuées à chaque animateur. **L'usage du téléphone portable est autorisé pour une bonne organisation (photos, déplacements, urgence..).** Nous n'avons pas de mineurs dans l'équipe pédagogique, c'est la loi du travail qui s'applique sur ce séjour.

L'animateur aura une tenue, un comportement et un langage adapté. Tous les soirs après le coucher des jeunes, l'équipe d'animation se réunira pour faire le point sur la journée passée et préparer celle à venir.

Les animateurs devront s'assurer d'écouter les jeunes pendant/avant et après le séjour s'ils ressentent le besoin de construire, de modifier certains moments de la journée ou autres. Avoir une oreille attentive permettra de donner les moyens à l'équipe et aux jeunes de pouvoir participer individuellement et collectivement au séjour.

Les animateurs ayant un comportement non adapté à l'encadrement des jeunes seront recadrés ou sanctionnés par la directrice.

2. Présentation de l'équipe

L'équipe pédagogique sont constituée de :

- Matthieu Labro (BAFA)
- Lola Astorg (SB / BAFA)
- Tom Marty (Stagiaire BPJEPS)
- Mélissa Daumarez (Stagiaire BAFD)

3. Projet de la directrice :

La directrice viellera à suivre certains objectifs qui lui sont chères :

- Respect, savoir vivre
- Entraide et bienveillance entre tous
- Autonomie
- Partage



Rôle de la directrice et posture :

Coordonner :

Donner les moyens à l'équipe de préparer le séjour, de préparer des temps de réunion et de mettre en place les idées de chacun. (enfants et adultes)

Former :

Répondre à un besoin de formation, guider, conseiller l'équipe et faire en sorte que les animateurs puissent exprimer leurs envies, ainsi que les enfants.

Être un référent :

En matière de sécurité, de recommandations, en cas de problème...aussi bien pour l'équipe d'animation que pour les enfants, les parents, les représentants de la communes et tous les acteurs qui participent aux séjours.

Responsable :

C'est celui qui veille au bon déroulement de la semaine ainsi qu'au bien-être de l'équipe et des enfants.

Elle est responsable aussi du temps de repos des animateurs et de veiller que la loi du travail soit bien respectée. Il est dit que :

Le Contrat d'engagement éducatif

Le Contrat d'engagement éducatif (CEE) est un contrat de travail spécifique utilisé pour l'encadrement et l'animation dans des accueils collectifs de mineurs. Il est destiné aux personnes qui exercent, de façon occasionnelle, des fonctions d'animation et d'encadrement dans des accueils collectifs de mineurs. Ce contrat particulier s'écarte des règles du droit du travail, notamment sur le temps de travail, le repos et la rémunération.

Repos et temps de travail : le salarié en CEE bénéficie d'une période de repos fixée à 24 heures consécutives minimum par période de 7 jours. Chaque jour, il bénéficie également d'une période de repos de 11 heures consécutives au minimum par période de 24 heures. Ces règles peuvent être adaptées selon que l'employé est logé sur place ou à son domicile.

Source : *Journal de l'animation*

Un document appelé : Roulement des animateurs est disponible et sera signé par les animateurs.



4. Infirmierie et soins :

- L'animateur titulaire du PSC-1 est désigné assistant sanitaire devra prendre en charge l'infirmierie, vérifier chaque fiche sanitaire avant de soigner un enfant et devra noter tous les soins prodigués. Assistant sanitaire : Tom marty
- Le contenu de la pharmacie et des trousse de secours devra être vérifié régulièrement.
- Un listing des allergies et des problèmes éventuels sera dans un classeur ainsi que dans chaque trousse à pharmacie des animateurs.
- Une attention particulière sera apportée aux enfants sous traitement médical ou avec un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) ainsi qu'aux enfants ayant un trouble du comportement.

5. Transports et déplacements :

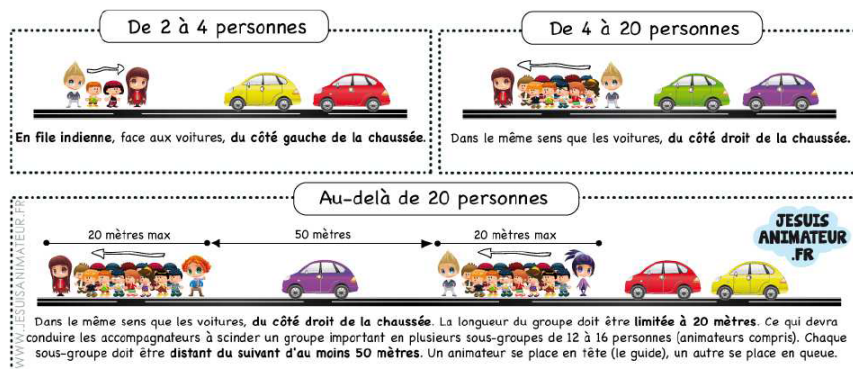
BUS :

L'équipe devra veiller au bon déroulement des déplacements en car pour les différentes sorties :

- Ceintures obligatoires.
- Aucun enfant assis près des portes.
- Toujours un animateur à la montée et descente du bus ainsi qu'un animateur dans le bus à la montée des jeunes.
- NE PAS LAISSER LES ENFANTS TOUT SEUL AVEC UN CHAUFFEUR SURTOUT s'il n'est pas déclaré sur TAM !! Cela s'applique aussi avec tous les intervenants. Toujours un animateur avec les enfants !!

A PIED :

Toujours, un animateur devant, au milieu et derrière, marcher du bon côté de la chaussée, bloquer la route sur passage piéton par deux animateurs pour traverser d'un endroit à un autre.



Le déplacement de nuit est à éviter, il doit s'effectuer de manière à ce que le groupe puisse être visible par les automobilistes à au moins 150 mètres (éclairage blanc ou jaune à l'avant, rouge à l'arrière, port de brassards au bras gauche ou brassières pour les accompagnateurs). La présence du système d'éclairage est facultative en agglomération si l'éclairage public est suffisant.

Référence : code de la route articles [R412-24](#), [R412-35](#), [R412-36](#) et [R412-42](#)

Avant toute sortie, il est indispensable de prévoir le [listing](#) ([télécharger la fiche sortie du centre](#)) ainsi que les [fiches sanitaires des mineurs](#) concernés par la sortie, la [trousse de secours](#), un [moyen de communication](#) ainsi qu'un [récapitulatif des principaux numéros d'urgences](#) (Samu, Pompiers, centre antipoison...) et [coordonnées téléphoniques de la structure et de ses responsables](#). Il est également important de confier au responsable du séjour un exemplaire du listing des mineurs concernés par la sortie. Prévoyez de l'eau.

A vélo :

Deux files bien distinctes en fil indiennes avec un animateur devant, et un derrière. 50 m entre les deux files. (10 enfants max par file). Ars-en-Ré est une commune qui possède beaucoup de pistes cyclables, ceux qui réduits les risques en termes de déplacement.

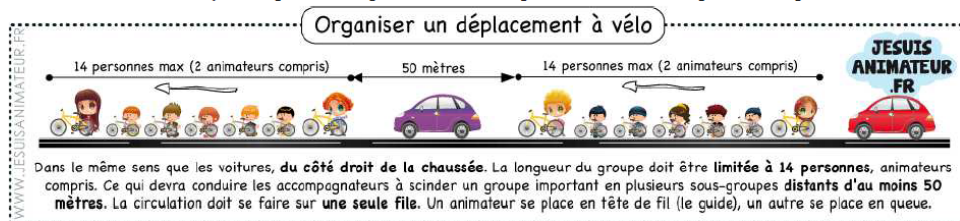
SE DÉPLACER À VÉLO AVEC UN GROUPE D'ENFANTS



Lors d'un déplacement à vélo avec des mineurs, il est impératif de respecter [le taux d'encadrement](#) applicable dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (ACM). En aucun cas, il ne devra être inférieur à 2 animateurs (1 devant et 1 derrière), et cela **même à faible effectif**.

Toute sortie doit au préalable faire l'objet d'un [repérage d'itinéraire](#) qui sera ensuite transmis au directeur de la structure. L'itinéraire prévu doit **tenir compte de l'âge, de la résistance et de l'endurance des participants**.

Lorsqu'une chaussée est bordée d'[emplacements réservés aux vélos](#) (pistes cyclables, bandes cyclables, voies de bus ouvertes aux vélos), ils sont **tenus de les utiliser** (dans le sens de la circulation). Lorsqu'il ne leur est pas possible d'utiliser les emplacements qui leur sont réservés ou **en l'absence de ceux-ci, les cyclistes peuvent emprunter les autres parties de la route en prenant les précautions nécessaires**.



6. EVALUATION :



Une réunion d'enfants sera proposée le jeudi (milieu du séjour) pour évaluer si tous ce qui a été mis en place leur convient à la majorité. Chaque parole des enfants sera entendue et pris en compte dans la mesure du possible.

Objectifs :	Critères	Indicateurs	+	-
1. Permettre aux enfants de passer des vacances de qualités.	<ul style="list-style-type: none">- Participer aux différentes activités- S'assurer que chacun apprécie ce qui a été proposé	<ul style="list-style-type: none">- Réponse positive ou négatif durant le ressenti sur une veillée(jeu)- Bonne ambiance général		
2. Développer l'autonomie et concevoir la vie en collectivités.	<ul style="list-style-type: none">- Conception d'un repas, gestion des courses.- Gestion de la fatigue- Respect des règles de vies en collectivité	<ul style="list-style-type: none">- Prise d'initiative- Respect du tableau des tâches- Propositions des jeunes		
3. Découvrir et prendre conscience de ce qui nous entoure.	<ul style="list-style-type: none">- S'intéresser à la nature lors de randonnées, balade et activités.	<ul style="list-style-type: none">- Ressenti des enfants		